Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 27 avril 2001

concernant certaines mesures de sauvegarde en ce qui concerne les mollusques bivalves en provenance ou originaires du Pérou

[notifiée sous le numéro C(2001) 1180]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2001/338/CE)

(JO L 120 du 28.4.2001, p. 45)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2004/30/CE de la Commission du 23 décembre 2003	L 6	53	10.1.2004

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2001D0338:20030715:FR:PDF